Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260706-DELIB2026058-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 06 JUILLET 2026 (*ouverte à 20h04)*

DATE DE CONVOCATION : 30 JUIN 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (23) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Frédéric MORVAN, Isabelle HEDAN, Céline CHEVALLIER, Thomas BOULAY, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Thibaud MORIN, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Josette BROCHETON, Philippe NICOLAS, Matthieu POHIER, Charlène CHOLET, Melissa NAOUR

PROCURATIONS (1) :
Léa MESSINET donne pouvoir à Isabelle HEDAN

EXCUSES (3) : Michel BERNARD, Mickael QUIMBERT, Mickael PIOLAIN

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline CHEVALLIER

2026.058 – 7.10
BUDGET – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Philippe IMIELSKI, Adjoint aux finances et au développement économique, présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-12-9° ;
Vu l'instruction comptable M57 ;
Vu l'état de présentation de créances éteintes adressé par le SGC Guichen le 23 janvier 2026 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de constater l'admission en non valeurs pour un montant de 120,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 23 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 24 voix pour, 0 abstentions et 0 contre de :

- **CONSTATER** l'admission en non valeurs de la créance arrêtée à la somme de 120,00 € figurant sur l'état dressé par le comptable public le 23 janvier 2026.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6542 du budget principal 2026.

Pour extrait conforme, le 07 Juillet 2026

La secrétaire de séance,
Céline CHEVALLIER

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON
35 (Ille-et-Vilaine)